Le ministère des Finances et du Budget malgache, sis à Antaninarenina

En plus de 28 ans de journalisme, je me rends compte que la génération actuelle de « *journalistes* »
ne se fait plus que le porte-parole de politiciens lâches, véreux, menteurs, corrupteurs et corrompus, pour une histoire de sous gagnés à la va-vite et nets d'impôts. Cela soulage sûrement leur quotidien mais n'assurera jamais un avenir meilleur pour leurs descendants. Et la majorité des journaux locaux ne sont plus que des supports servant à ces politiciens pour déverser leur bile, les uns sur les autres. Aucun journaliste sérieux ne s'est penché sur la manière réelle de gérer les finances publiques par le régime de transition.

C'est simple : coupez les vivres à ces politiciens plus bavards que des perroquets, ils n'auront qu'un réflexe : tenter de soulever le « *vahoaka* » pour défendre leurs intérêts, mais en utilisant des arguments aussi mensongers que lâches. On parle de Loi de Finances 2013, mais aucun journaliste, aucun politicien n'a jamais pris le temps de la développer, d'en parler sérieusement. Or, de 2009 à nos jours, aucun de ces politiciens, qui émargent dans le budget de l'Etat, n'a souffert d'un quelconque retard lorsque le moment était venu de passer à la caisse. Sans compter les avantages liés à une fonction qu'il ne mérite qu'au nom du
« *Fiaraha-mitantana* »…
Dotation de véhicules, chèques carburant, flotte téléphonique, indemnités en tous genres (déplacement, logement, per diem…). Tout cela, sans l'appui des bailleurs de fonds traditionnels qui ont suspendu leurs
« *aides* »
(leurs endettements plutôt) à partir de décembre 2008, suite à l'achat opaque par Marc Ravalomanana de l'avion Air Force One II.

Ce qui suit fait partie de l'information pure et constitue une partie intégrante des archives de l'Histoire de Madagascar de l'actuelle époque. C'est aussi destiné aussi aux décideurs sérieux

et pragmatiques de ce monde.

Il s'agit d'un travail que n'effectueront jamais les flemmards et les intéressés par leur petite personne. Seuls ceux qui n'ont jamais rien fait ont le temps de critiquer, de diaboliser une personne -en l'occurrence Andry Rajoelina-, tous assis confortablement dans le luxe, la luxure et le stupre. Ils ne vont ni à pieds, ni en bus, même pas en taxi et ne se mélangent pas au « *vahoaka* » pour faire la queue au marché. La pauvreté aidant, ils laissent les basses besognes à celles et ceux qui se contentent de miettes et qui n'iront jamais loin. Qui sont les plus concombres dans ce schéma ?

Combien de générations faudra-t-il pour que la conscience du peuple, qui forme la Nation malgache, s'éveille enfin ? Combien de morts (inutiles) encore pour comprendre que le culte de la personnalité a tué l'identité même d'une Grande île pourtant bénie de Dieu, mais à la merci des dieux de la vanité, de la jalousie, du mensonge, de l'argent, de l'honneur et du pouvoir ?

Jeannot Ramambazafy

****

Après quatre années de Transition, Madagascar entamera une nouvelle période marquée par la tenue effective des élections et la mise en place de la quatrième République. Ainsi, la Loi de Finances 2013 inclura les dépenses relatives aux élections tant nationales que locales.

En outre, les partenaires techniciens et financiers ont manifesté leur volonté d'appuyer le pays dans l'organisation des élections, pour qu'elles soient démocratiques, crédibles et transparentes. Par ailleurs, le budget 2013 retient une reprise graduelle des financements extérieurs. Les efforts pour maintenir les équilibres macroéconomiques seront renforcés.

Grâce à une meilleure visibilité de l'environnement macroéconomique et au retour vers la stabilité politique, une relance partielle de l'économie sera attendue. Ainsi, dans la présente Loi

de Finances la politique de rigueur budgétaire sera poursuivie ainsi que l'application de l'approche budget de programme dans la gestion financière et budgétaire.

La ferme volonté du Gouvernement de tenir à des élections acceptées par tous et par la Communauté Internationale afin de mettre un terme à la Transition est traduite dans cette Loi de Finances. Enfin, les besoins à caractère sociaux concernant la santé et l'éducation, ainsi que le bon fonctionnement de l'Administration sont également pris en compte.

I. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS POUR 2012

Malgré la crise, les fondamentaux macroéconomiques ont pu être maîtrisés : le taux de croissance économique est positif, l'inflation reste contrôlée, la situation budgétaire s'avère relativement soutenable, le solde du compte courant extérieur amélioré et la valeur de l'Ariary restant stable. Secteur réel Le taux de croissance économique est révisé à 1,9% contre une prévision initiale de 2,0%.

Cette légère baisse s'explique notamment par le ralentissement des activités du secteur secondaire ainsi que le report de la production de Sherritt. Les investissements s'établissent à seulement 22,8% du PIB en 2012 dont 19,5% provient du secteur privé. Le secteur primaire enregistre un taux de croissance de 0,2% contre 0,7% en 2011.

Cette faible performance est surtout attribuable à la branche sylviculture, avec une baisse de la valeur ajoutée, de l'ordre de 4,5%, en raison de la recrudescence des feux de brousse et les trafics illicites de bois précieux. Malgré le passage de cyclone en début d'année et les invasions de criquets, la branche agriculture a enregistré un taux de 0,8% contre un -1,2% en 2011.

Les efforts continus pour soutenir le développement rural en matière de redynamisation et de normalisation de plusieurs filières agricoles ont été renforcés afin d'assurer la sécurité alimentaire et le développement de l'agribusiness. Par ailleurs, le taux de croissance dans la branche élevage et pêche a atteint 0,7%.

Le secteur secondaire affiche une croissance de 3,7% contre 3,4% en 2011, favorisée

essentiellement par le développement des capacités productives des industries extractives (25,6%) et de la branche énergie en pleine restructuration et en phase d'adaptation aux énergies renouvelables (6,1%).

On peut noter également la redynamisation des zones franches industrielles (4,8%) et des industries textiles (1,9%) avec l'ouverture du marché européen ainsi que la reprise progressive des agro-industries, dont sucrières notamment.

Le secteur tertiaire est également en croissance de 2,7% contre -0,3% en 2011, avec la reprise du tourisme et des branches qui lui sont affiliées tels que le transport de voyageurs (1,6%) et le transport de marchandises (3,5%). Des baisses de performance sont toutefois enregistrées dans d'autres branches, notamment le BTP qui a subi les impacts de la crise liés à la suspension des financements extérieurs des grands projets d'infrastructure.

Les interventions de l'Etat pour le maintien des prix des carburants à la pompe et la stabilisation du prix des denrées alimentaires dont le riz ont permis de maîtriser l'inflation. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est de 7,6%, contre 6,9% en 2011. L'inflation moyenne atteint 6,2% contre des niveaux nettement supérieurs en 2011, soit 9,5%. Secteur public

Durant l'année 2012, la stratégie du Gouvernement en matière de politique budgétaire est basée sur la prudence. Les dépenses sont effectuées selon le principe du budget de programme et ont tenu compte des recettes collectées face à l'absence de ressources extérieures. A la fin du mois de juillet 2012, le déficit budgétaire a été contenu à 87,6 milliards d'Ariary, soit 0,4% du PIB annuel, largement financé par les souscriptions en Bons du Trésor par Adjudication (BTA) du secteur bancaire.

Les recettes fiscales ont connu une légère augmentation par rapport à la même période de 2011, soit 1 297,9 milliards d'Ariary contre 1 247,3 milliards d'Ariary en 2011. Cette hausse se manifeste surtout au niveau des recettes douanières qui ont augmenté de 8,0%. En ce qui concerne les dépenses, le montant total à fin juillet 2012 s'élève à 1 577,8 milliards d'Ariary, pour une prévision de 3 028,4 milliards d'Ariary vers la fin de l'année 2012.

Les dépenses de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement s'élèvent respectivement à 653,2 milliards d'Ariary et 324,9 milliards d'Ariary.

Par contre, les dépenses d'investissements qui ont subi une forte compression du fait de l'austérité budgétaire et de l'absence de certains financements extérieurs, ont été seulement de 361,1 milliards d'Ariary. Ainsi, le déficit budgétaire est attendu à 358,3 milliards d'Ariary, soit 1,6% du PIB pour l'année 2012. Secteur extérieur La situation des paiements extérieurs s'est légèrement détériorée par rapport à l'année 2011, avec une balance globale devenue déficitaire de 167,0 millions de DTS, contre un excédent de 79,9 millions de DTS en 2011. Cette situation s'explique surtout par la régression des opérations en capital et financier, en raison notamment de l'absence des aides extérieures.

Néanmoins, les flux d'investissements directs étrangers, provenant largement du secteur minier, restent stables. En outre, le solde de la balance commerciale s'est aussi détérioré, avec un déficit de 685,1 millions de DTS en 2012 contre 596,1 millions de DTS en 2011. Secteur monétaire Durant l'année 2012, la politique monétaire de la Banque Centrale reste prudente. Les interventions de cette dernière sur le marché des devises, en cas de forte fluctuation, ont permis de préserver la valeur de l'Ariary à 3 381,9 Ariary/DTS et à 2 231,5 Ariary/USD. Par ailleurs, avec le ralentissement des activités économiques, le niveau du crédit à l'économie reste faible.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2013

Objectifs en matière de croissance économique et d'inflation

La croissance économique pour 2013 est estimée à 2,8%. De meilleures perspectives se présentent en effet pour cette année avec de meilleurs taux de croissances dans trois principaux secteurs d'activité. Cette relance de l'économie nationale sera essentiellement due à de bonnes prévisions agricoles et de l'élevage, à une expansion significative des industries extractives et à l'amélioration généralisée dans les secteurs du service.

Respectivement, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire connaitront une croissance de 2,5%, 3,7% et 2,9%. De plus, la tenue des élections présidentielles, législatives et communales pour 2013 n'est pas sans effet sur les perspectives de production car elle donne une meilleure visibilité pour les acteurs économiques. Pour le secteur primaire, un essor de 2,5% est escompté.

Cette croissance, en forte hausse par rapport à l'année précédente (0,2% en 2012), est imputable à des prévisions en hausse dans les branches agricole, animale et halieutique. L'agriculture enregistre une croissance de 3,1%, l'élevage et pêche de 3,0%. L'effectivité du cadre juridique initié par l'Etat depuis 2011 pour lutter contre le trafic de bois précieux va freiner les activités d'exploitation forestière se traduisant par un taux de croissance négatif de la branche sylviculture (-2,0)%.

La croissance du secteur secondaire, s'établira à 3,7% comme en 2012. Cette augmentation est principalement induite par la hausse de la production minière (QMM) et surtout le début d'exportations des produits de mines (Sherritt). La branche des industries extractives croîtra ainsi de 42,4%.

Les secteurs liés à la construction et travaux publics seront redynamisés : matériaux de construction (4,5%), métallique (2,3%). En outre, l'effort mené par le Gouvernement et le secteur privé pour relancer l'industrie locale permet de meilleures perspectives. Il s'agit notamment de la recherche de nouveaux marchés et l'adoption de mesures fiscales de facilitation.

L'industrie du corps gras devrait, entre autres, croitre de 6,6% et les zones franches industrielles de 3,2%. La hausse globale des activités du secteur tertiaire est estimée à 2,9%. Cette progression découle en partie de la croissance des activités liées aux bâtiments et travaux publics (3,1%) grâce à la mise en place des infrastructures minières et pétrolières. Mais il faut également noter la reprise progressive du tourisme qui va entrainer une expansion des branches liées aux transports (4,1% pour le transport des voyageurs).

Par ailleurs, les secteurs financiers connaîtront une forte hausse dont 5,0% pour le secteur bancaire, et la télécommunication, étant la branche la moins touchée par la crise nationale, prévoit une augmentation de 3,2%. Enfin, l'inflation, estimée à 6,2% en 2012, sera en moyenne de 7,4% pour 2013. La stabilité relative des cours des produits de base tels que le pétrole et les matières premières dû au ralentissement économique mondial explique cette faible inflation pour 2012.

Objectifs dans le secteur des finances publiques

Le Gouvernement poursuivra les réformes engagées depuis 2004 en matière de gestion des finances publiques. Dans un contexte de reprise partielle de l'activité économique, les perspectives s'appuient sur la pertinence et la soutenabilité du budget de l'Etat. Ainsi, à travers la rationalisation des recettes et des dépenses, une meilleure qualité des services publics et une maîtrise du déficit budgétaire sont attendues.

Les recettes publiques 2013 reposent sur une prévision de recouvrement conforme à l'évolution de la production domestique et du commerce extérieur. Une politique fiscale incitative qui vise à stimuler le potentiel de croissance de l'économie, préservant ainsi les recettes de l'Etat, est également en vue. A cet effet, une hausse modérée de l'ordre de 323,2 milliards d'Ariary des recettes fiscales est escomptée, allant de 2 397,8 en 2012 à 2 721,0 milliards d'Ariary en 2013.

Le taux de pression fiscale escompté est alors de 11,4%. Les dépenses publiques vont augmenter de 264,3 milliards d'Ariary en 2013 par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2012, tout en respectant l'austérité budgétaire. En outre, les dépenses courantes passeront de 2 329,5 milliards d'Ariary inscrites dans la Loi de Finances 2012 à 2 378,0 milliards d'Ariary soit une hausse de 2,1%, liée à la tenue des élections pour la mise en place de la quatrième République et à la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration.

Quant aux dépenses en capital, elles connaîtront une légère hausse de 6,7% par rapport à la Loi de Finances 2012, en raison de la hausse du financement intérieur. Le plafonnement des dépenses publiques à 13,9% du PIB entraînera une diminution du déficit public pour 2013 à 0,6% du PIB contre 1,6% prévu dans la Loi de Finances 2012. Ces taux correspondent à des niveaux de déficit respectifs de 140,2 milliards d'Ariary et 358,3 milliards d'Ariary.

Le besoin de financement du budget en 2013 est en baisse, et a été estimé suivant la capacité de financement du Trésor Public par le système bancaire et non bancaire. Prévision au niveau du Secteur Extérieur En 2013, les exportations de biens vont augmenter de 10,9% du fait notamment de la hausse significative des exportations de produits miniers de 30,9% tandis que les exportations des produits de rente enregistreront une hausse de 9,6%.

Par ailleurs, les importations des biens augmenteront de 8,6% dont 22,2% pour les matières premières et 13,9% pour les importations des zones franches conformément aux besoins requis

par les objectifs de croissance. Les tendances observées sur l'évolution des exportations et des importations vont ainsi se traduire par une amélioration du taux de couverture des échanges commerciaux.

Les investissements étrangers qui participent pour une large part au flux de capitaux en provenance de l'extérieur s'élèveront à 606,8 millions de DTS contre 531,2 millions de DTS en 2012. Objectifs en termes de politique monétaire L'expansion monétaire sera maîtrisée malgré une augmentation conséquente (31%) du crédit à l'économie, en raison de la diminution significative des créances à l'Etat suite à la réduction du déficit budgétaire.

Ainsi, l'inflation sera contenue à 7,4%. Compte tenu de l'évolution des échanges extérieurs, les perspectives pour 2013 prévoient une légère dépréciation du taux de change nominal de 1,6% en Ariary/DTS sur moyenne période. Ainsi, le taux de change passera de 3 381,9 Ariary/DTS en 2012 à 3 437,1 Ariary/DTS en 2013. On observera en fin de période une légère augmentation des avoirs extérieurs de la Banque Centrale de Madagascar.

A. LES RECETTES

1. IMPOTS

Pour l’année 2013, la fiscalité intérieure continue d’apporter une contribution prépondérante dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale du gouvernement en intégrant dans les dispositions fiscales les mesures suivantes :

- abaissement du taux des impôts sur les revenus et assimilés (IR, IDH, IRSA, IRCM, IPVI) de 21% à 20% ;

- poursuite des mesures incitatives de réduction d’impôt pour investissement pour les secteurs touristique, industriel et BTP ;

- appui aux petites et moyennes entreprises malgaches des secteurs artisanats et des arts, par l'instauration d'un système de déductibilité des charges afférentes aux goodies et œuvres d'arts produits localement;

- simplification des procédures fiscales, notamment:

* suppression de l'autorisation administrative préalable à la suspension du paiement de l'acompte provisionnel ;

* remplacement de l'autorisation préalable d'exercice par une simple déclaration pour les activités de grossistes, importateurs et industriels ;

* possibilité de constitution de garantie par les établissements de crédit en matière de sursis de paiement ;

- révision à la hausse du taux du droit d'accises pour les cigarettes ;

- attribution d'une quote-part de :

* l'Impôt Synthétique au profit de la Chambre de commerce et de l'industrie ;

* l'Impôt sur les Plus Values Immobilières sur mutation des réserves foncières au profit du Fonds National Foncier;

- poursuite de mesures favorisant la traçabilité des transactions, la lutte contre le secteur informel ainsi que l'amélioration des recettes fiscales:

* application de l'impôt sur les revenus intermittent aux importateurs non immatriculés ;

* obligation de déclaration des sommes versées aux tiers pour les prestataires étrangers n'ayant pas d'établissements stables à Madagascar ;

* obligation de déclaration des débours.

La poursuite de l'amnistie fiscale en matière de droit de succession, toilettages, mises à jour, rectifications d'erreurs matérielles, harmonisations et alignements avec d'autres textes sont par ailleurs entrepris pour compléter les dispositions actuelles.

2. DOUANES

2-1- SUR LE CODE DES DOUANES

Dans le cadre de l'harmonisation de l'application du Code des Douanes, les amendements initiés portent sur la détermination de la date à prendre en considération pour le recouvrement de la dette douanière relative au régime de l'Admission Temporaire, du Perfectionnement Actif et de la Transformation sous Douane, d'une part, et sur les conditions relatives à la destination finale des fins de lots, rebuts et déchets issus des transformations y afférentes, d'autre part.

Par ailleurs, les dispositions sur les conditions de mise à la consommation des marchandises importées sous couvert des régimes de l'Admission Temporaire et du perfectionnement Actif ont été recadrées afin d'éviter l'octroi d'un report de paiement ou d'un paiement échelonné déguisé. En effet, ces régimes permettent l'importation de marchandises destinées à être réexportées en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique. Ainsi, la mise à la consommation ne doit avoir lieu que dans le cas de force majeure ou d'impossibilité avérée de réexporter.

2-2- SUR LE TARIF DES DOUANES

Les modifications apportées au Tarif des Douanes se rapportent à la protection de l'environnement, à la relance et au développement des industries nationales, à l'appui au secteur de l'agriculture et au secteur social dont l'éducation et la santé. A cet effet, des mesures ont été prises dont, notamment :

- l'exemption des droits et taxes sur divers appareils et matériels qui fonctionnent à l'aide des énergies renouvelables ;

- la révision à la baisse du taux du droit des douanes sur certaines matières premières et intrants afin que les industries locales puissent rester compétitives;

- l'harmonisation du taux du droit de douanes sur les parties et accessoires à 10% ;

- l'exemption du droit de douanes sur les matériels agricoles afin de les aligner aux mesures déjà prises lors des précédentes Lois de Finances ;

- l'exemption du droit de douanes sur les vitamines importées non conditionnées pour la vente au détail ainsi que certains intrants utilisés dans la fabrication des provendes ;

- la facilitation de l'application de l'Accord de Florence en exemptant de droit des douanes les livres, brochures, journaux et publications périodiques imprimés ;

- l'apport de précision sur la dénomination des huiles brutes afin de lever toute ambiguïté sur les quotités des droits et taxes avec la création de sous position correspondant à celles destinées pour la vente au détail.

Enfin, toujours dans le cadre de l'interprétation et de l'application uniforme du Système Harmonisé (SH) de codification et de désignation des marchandises, certaines Unité de

Quantité Normalisée (UQN) dans le Tarif des Douanes sont modifiées aux fins de l'uniformisation et de la facilitation de l'exploitation des statistiques au niveau international.

B. LES DEPENSES

1. ENVIRONNEMENT DES DEPENSES

en milliers d'Ariary

	POUVOIRS PUBLICS / MINISTERES	SOLDE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			TOTAL
			Indemnités	Biens et services	Transferts	S/Total	Externe	Interne	S/Total	
01	PRESIDENCE DE LA TRANSITION	6 126 223	9 472 183	10 468 782	2 294 918	22 205 883	8 185 630	2 038 330	10 223 960	38 615 966
02	CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION	0	7 953 838	6 118 610	178 430	14 249 878	0	500 000	500 000	14 749 878
03	CONGRES DE LA TRANSITION	0	14 871 934	7 592 660	153 570	22 618 164	0	750 000	750 000	23 368 164
04	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE	0	1 243 362	1 508 650	20 510	2 770 522	0	100 000	100000	2 870 522
05	PRIMATURE	7 362 759	5 272 330	9 129 487	17 109 360	31 511 196	26 822 000	1 684 118	28 316 118	67 220 073
10	MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	1 017 695	468 834	821 560	35 000	1 325 394	0	350 000	350 000	2 093 289
11	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	47 072 313	1 834 795	5 918 041	2 541 372	10 294 208	0	1 075 000	1 075 000	58 441 521
12	MINISTERE DES FORCES ARMEES	108 152 795	10 437 462	8 208 170	1 405 000	20 050 632	0	4 698 875	4 698 875	153 402 302
13	SECRETARIAT D'ETAT A LA GENDARMERIE	132 028 879	1 992 920	7 027 660	447 660	9 768 240	0	4 498 334	4 498 334	146 295 214
14	MINISTERE DE L'INTERIEUR	24 283 829	299 010	3 912 200	209 690	4 310 103	16 562 675	3 282 917	13 674 692	42 479 724
15	MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE	78 595 660	170 409	3 575 281	425 500	4 170 190	0	3 997 395	3 997 395	86 759 275
16	MINISTERE DE LA JUSTICE	51 623 391	9 501 315	8 404 074	3 009 000	20 914 389	900 000	1 194 958	2 094 958	74 632 738
17	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION	766 731	350 035	1 218 582	46 200 000	48 612 365	5 000 040	1 294 538	6 294 578	56 673 704
21	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	158 432 592	12 665 455	56 804 977	293 065 459	342 755 911	58 737 657	99 021 217	157 758 874	859 027 377
29	VICE-PRIMATURE CHARGEE DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE	5 284 116	653 273	2 432 340	701 520	3 837 133	8 432 460	2 142 857	7 575 317	16 416 566
32	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	8 081 892	380 016	2 017 600	2 528 880	4 932 528	0	1 251 860	1 251 860	12 216 780
35	MINISTERE DU TOURISME	2 241 852	251 810	1 101 312	234 840	1 587 962	0	655 000	655 000	4 484 624
36	MINISTERE DU COMMERCE	5 282 173	598 455	2 399 610	4 368 660	7 366 725	0	440 000	440 000	12 938 898
37	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	5 775 639	75 745	2 468 950	700 000	3 274 695	0	2 037 900	2 037 900	11 088 235
38	MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT	640 584	300 000	945 012	54 400	1 343 412	0	200 000	200 000	2 183 400
41	MINISTERE DE L' AGRICULTURE	14 682 755	841 248	2 668 480	4 101 410	7 602 058	81 854 800	18 430 812	98 285 612	120 600 277
42	MINISTERE DE L' ELEVAGE	6 888 318	197 924	694 760	100 590	993 304	0	2 093 277	2 093 277	9 782 899
43	MINISTERE DE LA PECHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES	2 108 169	232 062	1 527 753	7 257 760	9 017 575	14 402 006	708 350	15 108 350	26 262 011
44	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS	7 270 198	459 947	950 065	251 833	1 660 845	41 896 240	2 450 495	44 155 735	53 116 444
51	MINISTERE DE L' ENERGIE	5 248 798	352 329	530 330	96 620	979 279	13 140 020	1 493 697	14 633 717	20 901 792
52	MINISTERE DE L' EAU	1 717 296	400 992	561 281	541 602	1 503 273	46 125 040	7 149 076	53 314 156	56 534 725
53	MINISTERE DES MINES	1 411 977	429 074	943 210	780 000	2 052 284	0	910 000	910 000	4 373 261
54	MINISTERE DES HYDROCARBURES	701 845	210 381	1 109 036	15 000	1 334 417	0	229 344	229 344	2 314 406
61	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA METEOROLOGIE	5 334 863	199 752	1 600 212	2 950 768	5 080 752	28 282 318	7 995 387	36 259 705	44 674 120
62	VICE-PRIMATURE CHARGEE DU TOURISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	6 851 080	1 105 320	1 369 939	33 266 690	35 741 949	37 750 000	2 579 495	40 329 495	82 932 425

en milliers d'Ariary

	POUVOIRS PUBLICS / MINISTERES	SOLDE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			TOTAL
			Indemnités	Biens et services	Transferts	S/Total	Externe	Interne	S/Total	
63	MINISTERE DES TRANSPORTS	3 497 606	90 668	1 631 850	12 797 120	14 519 638	4 200 040	18 493 667	22 693 707	38 931 384
64	MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	493 196	10 184	160 150	1 000	163 334	22 299 090	1 168 993	23 457 993	24 131 424
71	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	126 917 444	1 134 556	17 654 200	12 909 000	31 697 756	56 324 190	5 030 252	61 354 352	222 066 552
72	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	2 009 093	315 592	960 300	142 500	1 418 872	200 000	1 010 493	1 710 493	5 128 365
74	MINISTERE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES	5 448 112	558 606	1 142 755	105 000	2 306 361	9 960 000	3 441 587	13 401 617	21 156 494
76	MINISTERE DES SPORTS	8 439 483	421 915	682 610	3 685 100	4 789 625	0	1 782 437	1 782 437	15 011 545
81	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	409 979 388	4 867 916	28 943 953	44 841 600	78 653 479	31 379 080	18 167 863	41 487 943	522 110 390
83	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	21 523 187	391 788	963 570	3 789 000	5 144 158	0	5 678 213	5 678 213	32 345 558
84	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	46 631 245	120 000	4 681 309	41 509 417	46 410 717	7 250 000	4 787 493	12 037 493	105 279 452
86	MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	2 261 633	82 953	1 232 014	1 075 000	2 389 646	0	511 983	511 983	5 162 829
	TOTAL	1 261 538 182	90 944 943	215 624 978	318 366 547	624 936 468	520 233 140	223 793 433	744 026 573	2 626 232 140

Soit en totalité :

en milliers d'Ariary

RUBRIQUE	MONTANT
INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	**201 816 812**
MOYENS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES MINISTERES	**2 920 232 140**
TOTAL	**3 122 048 952**

Dans le cadre de la Loi de Finances 2013, la politique de rigueur budgétaire sera maintenue, tout en priorisant les dépenses relatives aux élections qui permettront le passage effective vers

la IVème République. Conformément au PACEM, un budget de 60 milliards d'Ariary constituant la quote-part de l'Etat malagasy est affecté à l'organisation des élections en 2013.

En outre, les dépenses ayant une incidence directe sur l'aspect social ainsi que celles qui assurent le bon fonctionnement de l'Administration ne seront pas en reste notamment l'affermissement de la sécurité des biens et des personnes; le renforcement de la sécurité alimentaire; l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation; le renforcement du secteur énergie; ainsi que la promotion du secteur tourisme. Ainsi, les dépenses publiques totales pour l'année 2013 seront à hauteur de 3 122,0 milliards d'Ariary.

2. LES DEPENSES DE SOLDE

Les dépenses de solde pour l'année 2013 atteindront 1 351,5 milliards d'Ariary contre 1 164,0 milliards d'Ariary en 2012, soit une augmentation de 16,1%. Cette hausse de la masse salariale se justifie par :

- les mesures individuelles telles que les avancements, installation à la retraite s'élevant à 53,0 milliards d'Ariary;

- les mesures catégorielles notamment la régularisation des différentes indemnités accordées antérieurement aux enseignants chercheurs et aux enseignants du Ministère de l'Education Nationale (indemnité de recherche et indemnité d'éloignement) dont le coût est de 48,0 milliards d'Ariary;

- les nouvelles dotations en postes budgétaires pour les besoins prioritaires des Ministères en l'occurrence le Ministère de la Santé pour les hôpitaux *Manara-penitra*;

- 86,0 milliards d'Ariary pour la régularisation des arrièrés de la caisse CRCM.

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS SOLDE

Les dépenses de fonctionnement hors solde progresseront de 9,3% par rapport à la Loi de Finances 2012, passant de 754,8 à 824,7 milliards d'Ariary. Les dépenses en indemnités tiennent compte des crédits modifiés de 2012, intégrant les demandes de crédits complémentaires et se chiffrent ainsi à 90,9 milliards d'Ariary, soit une hausse globale de 5,7% par rapport à celles allouées en 2012.

Les dépenses en biens et services et transferts, quant à elles, s'élèvent à 733,7 milliards d'Ariary représentant respectivement 215,6 milliards d'Ariary et 518,1 milliards d'Ariary.

4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP) Malgré l'absence des financements extérieurs, les dépenses d'investissement pour l'année 2013 sont estimées à 744,0 milliards d'Ariary en budget général contre 697,0 milliards d'Ariary en 2012, soit une augmentation de 6,7%.

Les investissements sur financement externe s'élèveront à 520,2 milliards d'Ariary tandis que sur financement interne, ils se chiffreront à 223,8 milliards d'Ariary.

Notons que les dépenses d'investissement sur financement interne ont été évaluées selon les projets prioritaires présentées par les ministères.

Ainsi, les priorités du Gouvernement se reflèteront à travers les allocations sectorielles ci-après : 21,9% pour le secteur productif, 25,7% pour le secteur infrastructure, 22,5% pour le secteur social et 29,9% pour le secteur administratif.

REPARTITION SECTORIELLE DU PIP EN 2013

La répartition sectorielle du programme d'investissement public se résume dans le tableau ci-après:

REPARTITION SECTORIELLE DU PIP EN 2013

La répartition sectorielle du programme d'investissement public se résume dans le tableau ci-après :

SECTEUR	FINANCEMENT		
	EXTERIEUR	INTERIEUR	ENSEMBLE
Productif	18,7%	3,2%	21,9%
Infrastructure	20,7%	4,9%	25,7%
Social	17,1%	5,4%	22,5%
Administratif	13,6%	16,4%	29,9%
TOTAL	**70,1%**	**29,9%**	**100,0%**

Secteurs Infrastructure et productif

La Loi de Finances 2013 prévoit pour le secteur infrastructure une enveloppe de 25,7% du PIP. Les principales activités d'investissement dans ce secteur seront axées sur la poursuite de la promotion de l'énergie surtout l'énergie alternative et renouvelable. La consolidation des efforts dans la réhabilitation des routes et dans la sécurisation foncière sera poursuivie. L'accès de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène en zones urbaine et rurale sera facilité et renforcé.

Pour le secteur productif, doté de 21,9% de l'enveloppe du PIP, les priorités sont consacrées à la relance de la production agricole par la maîtrise de l'eau, l'utilisation de semences améliorées, le développement de la mécanisation agricole, l'application de techniques culturales adaptées,…).

La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dont la lutte contre l'exploitation illicite des bois précieux, l'adaptation aux changements climatiques, le développement de la filière bovine et avicole et le renforcement de la sécurité sanitaire des produits de l'élevage et de la pêche resteront une préoccupation majeure du secteur pour 2013.

Secteurs Administratif et Social

Le secteur Administratif détient 29,9% de l'enveloppe globale du PIP. Parmi les priorités, la poursuite de la bonne gouvernance est mise en vigueur, ainsi que l'assainissement de la gestion budgétaire de l'Etat et le renforcement de la sécurité publique.

En ce qui concerne le secteur Social, 22,5% du PIP lui a été consacré dans cette Loi de Finances 2013. Seront mises en priorité, l'amélioration de l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé, notamment de la mère et des enfants et également l'appui à la résilience face aux catastrophes naturelles.

C. DETTE PUBLIQUE

DETTE EXTERIEURE

Le service de la dette à régler pour l'année 2013 s'élève à 288,7 milliards d'Ariary, net de tout allègement. Il se répartit en principal pour un montant de 232,7 milliards d'Ariary et 56,0 milliards en intérêts et tient compte des arriérés envers la Libye (49,0 milliards d'Ariary) et la Russie (60,0 milliards d'Ariary). Ces derniers ont résulté de la suspension de règlement de dette, due à l'instabilité politique du pays créancier pour le premier et par l'attente de la finalisation de signatures de l'accord pour le second.

DETTE INTERIEURE

Les charges de la dette dans la loi de finances 2013 se totalisent à 145,9 milliards d'Ariary. Les intérêts sur les Bons du Trésor par Adjudication (BTA) remontant à 105,3 milliards d'Ariary en constituent la principale composante. Les autres rubriques de ce poste correspondent aux dépenses relatives aux titres de créances négociables de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) sur l'Etat s'élevant au total à 40,0 milliards d'Ariary.

Les intérêts de la dette prévus en 2013 diminuent du fait de l'estimation à la baisse du niveau du taux des BTA. Le taux moyen pondéré global prévu dans la loi de finances est évalué à 7,5%.

D. LES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

Dans la loi de finances 2013, les comptes de commerce s'équilibrent à 321,5 milliards d'Ariary en recettes et en dépenses. Ils sont composés en majeure partie par les opérations de caisses de retraite, évaluées à 311,3 milliards d'Ariary.

Les contributions aux organismes internationaux de l'Etat malgache pour l'année 2013 s'élèvent à 22,5 milliards d'Ariary, dont 16,0 milliards d'Ariary réglées sous forme de bons du Trésor.

Les décaissements au titre de participation de l'Etat aux entreprises publiques locales se totalisent à 30,5 milliards d'Ariary constitués principalement par l'augmentation en capital de la Société Air Madagascar (25,0 milliards d'Ariary) et SECREN (4,0 milliards d'Ariary).

La consolidation des dettes de la JIRAMA envers l'Etat nécessite par ailleurs, des inscriptions budgétaires s'élevant à 100,0 milliards d'Ariary portées dans la Loi de finances 2013.

E. LES AIDES GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR (FCV)

La reconstitution de fonds de contre-valeur (FCV) générés par la rétrocession des aides extérieures est estimée à 0,4 milliard d'Ariary.

F. LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

Le financement intérieur du déficit sera assuré par le biais d'emprunts publics, auprès des

secteurs bancaire et non bancaire, sous forme de BTA. Ainsi, le total des engagements de l'Etat va augmenter de 113,0 milliards d'Ariary en 2013.

Les aides extérieures, sous forme d'emprunts, affectées au Programme d'Investissement Public (PIP), sont évaluées pour l'année 2013 à 224,6 milliards d'Ariary.

Tel est, l'objet de la Loi N° 2012-021 DU 17 DECEMBRE 2012 PORTANT LOI DE FINANCES POUR 2013

Un dossier de Jeannot Ramambazafy - 19 février 2013